

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le lundi 17 janvier 2022 à compter de 19 h, à laquelle sont présents le maire, Roch Carpentier, les conseillers Gilles Courchaine et Hugo Carle ainsi que la conseillère madame Linda Lirette. La conseillère madame Sylvie Leclair était présente à la séance via visioconférence et formant quorum sous la présidence du maire. Le conseiller monsieur Yves Morin ainsi que la conseillère madame Mélanie Renaud ont motivé leur absence.

Assiste également à la séance en huis clos, madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-01-R12110

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-01-R12111

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2021
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2021
 - 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
5. Administration
 - 5.1 Dons 2022
 - 5.2 Adhésions 2022
 - 5.3 Avis de motion – Adoption d'un Règlement relatif aux traitements des élus municipaux
 - 5.4 Adoption du projet de Règlement 321-22 : Règlement relatif aux traitements des élus municipaux
6. Aménagement et urbanisme
 - 6.1 Dérogation mineure no. 2021-01 : 89, chemin Piché
7. Transports
 - 7.1 Demande Municipalité de Déléage (circulation locale seulement)
8. Loisirs, culture et bibliothèque
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
 - 10.1 Demande à la MRCVG – Unis pour la faune
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
13. VARIA
14. Correspondances
15. Autres correspondances
16. Parole au public et période de questions
17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2021 2022-01-R12112

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2021 2022-01-R12113

Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-01-R12114

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 107 723,59 \$ et se détaille comme suit :

| | |
|-------------------|--------------|
| Comptes payés : | 1 702,91 \$ |
| Comptes à payer : | 61 931,14 \$ |
| Salaires : | 44 089,54 \$ |

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

5.0 Administration

5.1 Dons 2022 2022-01-R12115

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'adoption du tableau des dons accordés pour 2022.

*Liste des dons accordés par le conseil pour l'année financière
2022*

| DONS ACCORDÉS | |
|----------------------|----------------|
| DESCRIPTION | MONTANT |
| O.P.P. École Laval | 850,00 |

| | |
|---|-----------------|
| Clinique santé de Gracefield | 500,00 |
| Carrefour jeunesse emploi | 500,00 |
| Clinique santé Haute-Gatineau | 500,00 |
| Fondation Jean-Claude Branchaud (golf) | 125,00 |
| Club Richelieu La Québécoise | 500,00 |
| Chambre de commerce (golf) | 175,00 |
| Feuillet paroissial | 200,00 |
| Croix-Rouge (entente) | 170,00 |
| Centraide | 200,00 |
| Club FADOQ | 300,00 |
| Fondation des bourses de la relève | 500,00 |
| Petits déjeuners – École Laval | 150,00 |
| Chevalier de Colomb (semences) | 200,00 |
| Fondation centre de santé Vallée-de-la-Gatineau | 125,00 |
| Opération Nez rouge | 50,00 |
| Étudiant finissant de la municipalité | 150,00 |
| Municipalité de Blue Sea (golf) | 50,00 |
| Déjeuner aux crêpes des belles-soeurs | 100,00 |
| Centre de pédiatrie sociale | 500,00 |
| La note verte | 250,00 |
| TOTAL | 6 095,00 |

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Adhésions 2022 2022-01-R12116

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de procéder à l'adoption du tableau des adhésions accordées pour 2022.

| |
|--|
| ADHÉSIONS 2022 |
| Union des Municipalités du Québec (UMQ) |
| Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) |
| Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) |
| Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) |
| Conseil Québécois du Loisir (CQL) |
| Fédération Québécoise de la Marche |
| Tourisme Outaouais |
| Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau |
| Fédération Québécoise des Intervenants en Sécurité Incendie |
| Chambre de commerce de Maniwaki |

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**5.3 Avis de motion – Adoption d'un Règlement relatif au traitement des élus municipaux
2022-01-R12117**

Avis de motion est lancé par la conseillère Linda Lirette que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**5.4 Adoption du projet de Règlement 321-22; Règlement relatif au traitement des élus municipaux
2022-01-R12118**

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 321-22; Règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

6.1 Dérogation mineure no. 2021-01 : 89, chemin Piché 2022-01-R12119

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée par Monsieur François Clément;

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure pour le matricule 5228-74-0506 (89, chemin Piché) a été dûment remplie, les frais reliés acquittés et déposée au bureau municipal;

ATTENDU QUE le dossier a été transféré au CCU pour étude;

ATTENDU QU'il n'y a aucune construction sur le terrain;

ATTENDU QUE le chemin donnant accès à ladite propriété est un chemin privé;

ATTENDU QUE plus de 50% du terrain est en milieu humide;

ATTENDU QUE le C.C.U., suite à sa rencontre du 17 novembre 2021 recommande au conseil de refuser la présente dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de refuser une dérogation mineure pour la propriété située au 89, chemin Piché.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 Transport

7.1 Demande Municipalité de Délage (circulation locale seulement) 2022-01-R12120

ATTENDU QUE le chemin de la Rivière-Gatineau est un chemin qui est fragile et nécessite plusieurs réparations durant la période de dégel;

ATTENDU QUE plusieurs transporteurs utilisent ce chemin afin de raccourcir leur trajet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a effectué des investissements majeurs sur le chemin Principal et que ce chemin est plus adapté pour les transporteurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a installé un panneau « circulation locale seulement » à l'entrée sud dudit chemin sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'entrée nord du chemin est dans la municipalité de Délage;

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu de demander à la municipalité de Délage d'installer un panneau « circulation locale seulement » à l'entrée nord du chemin.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

10.1 Demande à la MRCVG – Unis pour la faune 2022-01-R12121

ATTENDU QUE la municipalité a effectué une demande auprès du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) le 24 février 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a encore beaucoup de préoccupations concernant la gestion du cerf de Virginie, et qu'il n'y a pas eu d'actions concrètes afin de prendre en considération les préoccupations de la municipalité ni de l'organisme Unis pour la Faune (UPF);

ATTENDU QUE les préoccupations touchent la totalité de la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE; Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu de demander à la MRCVG de s'unir avec la municipalité et UPF afin de travailler avec la MFFP dans le but de trouver des solutions pour préserver les cerfs de Virginie.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution aux autres municipalités ainsi qu'au député, Monsieur Robert Bussière pour appui.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11. Hygiène du milieu

12. Développement économique et touristique

13. VARIA

14. Correspondances

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée 2022-01-R12122

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h05.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Greffière-trésorière